

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TEMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tenue à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l'Église, le lundi 20 juillet 2022 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La pro-maire : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 :	vacant	Siège no 4:	Mario Morin
Siège no 2 :	Nadia Leblond	Siège no 5 :	Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3 :	Francine Dubé (pro-maire)	Siège no 6 :	Sabrina Roy

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la pro-maire.

Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente ainsi que ___ personnes dans l'assistance.

Le quorum étant atteint, madame la pro-maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation et signent le formulaire requis, lequel est gardé aux archives.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon , et résolu unanimement que l'ordre du jour inclut dans l'avis de convocation soit adoptée en laissant le point "Affaires diverses" ouvert et en ajoutant les points suivants :

22-08102. Caisse22-08105Compte-rendu du

Il est proposé par , appuyé par , et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tels que rédigés.

22-08103.

22-08104. Période questions

Il n'y pas d'assistance, donc pas de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Madame la pro-maire lève l'assemblée à 20 h55.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du present process-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé , pro-maire

Josée Després, directrice générale/greffière-trésorière

Sommaire

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2816
22-08102.	Caisse22-08105 Compte-rendu du.....	2816